



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Numéro du produit TIJ-BK150-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Domino UK Ltd
Bar Hill
Cambridge
CB23 8TU
Tel: +44 (0) 1954 782551
Fax: +44 (0) 1954 782874
Email: sds@domino-uk.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence En cas d'urgence, appelez: +44 207 858 0111 (24h/24, 7j/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
Contient	N-Propanol, Acétone
Mentions de mise en garde supplémentaires	<p>P240 Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.</p> <p>P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p>

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Éthanol			<70%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319			
N-Propanol			<20%
Numéro CAS: 71-23-8	Numéro CE: 200-746-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486761-29-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H336			

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

<p>Mélange de: bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxydophénylazo)-2-naphtolato)(1-(3-nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtolato)chromate(1-) de C12-14-tert-alkylammonium</p>	<9%	
<p>Numéro CAS: 117527-94-3</p>	<p>Numéro CE: 403-720-7</p>	<p>Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119848161-43-XXXX</p>

<p>Classification Aquatic Chronic 2 - H411</p>
--

<p>Acétone</p>	<3%	
<p>Numéro CAS: 67-64-1</p>	<p>Numéro CE: 200-662-2</p>	<p>Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX</p>

<p>Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336</p>
--

<p>4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone</p>	<2%	
<p>Numéro CAS: 123-42-2</p>	<p>Numéro CE: 204-626-7</p>	<p>Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473975-21-XXXX</p>

<p>Classification Flam. Liq. 3 - H226 Eye Irrit. 2 - H319</p>

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Consulter un médecin. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Contact cutané	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Mal de tête. Nausées, vomissements.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Précautions pour la protection de l'environnement Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Déversements mineurs: Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Produits inflammables/combustibles. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Éliminer toute source d'inflammation. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir les conteneurs verticaux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Éthanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

N-Propanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 500 mg/m³

Acétone

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 500 ppm 1210 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 2420 mg/m³

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m³

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Éthanol (CAS: 64-17-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1900 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour
PNEC	- Eau douce; 0.96 mg/l - Eau de mer; 0.79 mg/l - rejet intermittent; 2.75 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 580 mg/l - Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 2.9 - Sol; 0.63 mg/kg

N-Propanol (CAS: 71-23-8)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 268 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1723 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 136 mg/kg
PNEC	- Eau douce; 10 mg/l - Eau de mer; 1 mg/l - rejet intermittent; 10 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 96 mg/l - Sédiments (eau douce); 22.8 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 2.28 mg/kg - Sol; 2.2 mg/kg

Mélange de: bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxydophénylazo)-2-naphtolato)(1-(3-nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtolato)chromate(1-) de C12-14-tert-alkylammonium (CAS: 117527-94-3)

DNEL	Information du dossier REACH. Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.18 mg/m ³
PNEC	Information du dossier REACH. - Eau douce; 0.1 mg/l - Eau de mer; 0.01 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.54 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.054 mg/kg - Sol; 0.049 mg/kg

Acétone (CAS: 67-64-1)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 186 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2420 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1210 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 10.6 mg/l - Eau de mer; 1.06 mg/l - rejet intermittent; 21 mg/l - Sédiments (eau douce); 30.4 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3.04 mg/kg - Sol; 29.5 mg/kg

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (CAS: 123-42-2)

DNEL	Information du dossier REACH. Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 66.4 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 66.4 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 240 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 9.4 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Information du dossier REACH. - Eau douce; 2 mg/l - Eau de mer; 0.2 mg/l - rejet intermittent; 1 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l - Sédiments (eau douce); 9.06 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.91 mg/kg - Sol; 0.63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Noter que le liquide peut pénétrer les gants.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique. Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Aspect	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Alcool.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion	-114°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~75°C
Point d'éclair	14°C Coupelle fermée. Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 3.3.% Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 19% Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Pression de vapeur	5.81 kPa @ 20°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	0.84 @ 25°C
Solubilité(s)	Miscible à l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Alcools.
Coefficient de partage	log Pow: -0.35 Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Température d'auto-inflammabilité	365°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	2.1 mPa s @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
9.2. Autres informations	
Autres informations	Indéterminé.
Poids moléculaire	Non pertinent.
Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum <94 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants.

10.4. Conditions à éviter

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, percer, broyer ou encore exposer les conteneurs à la chaleur ou sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Matières comburantes. Acides - oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Dam. 1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles

Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Système nerveux central

Informations toxicologiques sur les composants

Éthanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 12 400,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Information du dossier REACH.

ETA orale (mg/kg) 12 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 17 100,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) Information du dossier REACH.

ETA cutanée (mg/kg) 17 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 125,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Information du dossier REACH.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 125,0

N-Propanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 500,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 6 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 4 032,0

Espèces Lapin

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

ETA cutanée (mg/kg) 4 032,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 33,8
vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 33,8

Mélange de: bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxydophénylazo)-2-naphtolato)(1-(3-nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtolato))chromate(1-) de C12-14-tert-alkylammonium

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Information du dossier REACH. DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Information du dossier REACH. DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Acétone

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 800,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ 15 700,0
mg/kg)

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 15 700,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 76,0
vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 76,0

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 3 002,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 002,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Information du dossier REACH. DL₅₀ > 1875 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Indications (CL₅₀ inhalation) Information du dossier REACH. CL₅₀ >= 7.6 mg/l, Inhalatoire, Rat

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

Éthanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CE ₅₀ , 200 heures: 3900 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 24 heures: 20803 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 7 jours: 467 mg/l, Plantes d'eau douce
Toxicité aiguë - microorganismes	CL ₅₀ , 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées
Toxicité aiguë - terrestre	CL ₅₀ , 48 heures: >1 mg/cm ² , Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 42 heures: 500 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 4 jours: 12070 mg/l, Invertébrés d'eau de mer

N-Propanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CL ₅₀ , 96 heures: 4555 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. CL ₅₀ , 48 heures: 1000 mg/l, Invertébrés d'eau douce
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Information du dossier REACH. NOEC, 48 heures: 1150 mg/l, Algues
Toxicité aiguë - microorganismes	Information du dossier REACH. CL ₅₀ , 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. NOEC, 21 jours: >100 mg/l, Daphnia magna
---	---

Mélange de: bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxydophénylazo)-2-naphtolato)(1-(3-nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtolato))chromate(1-) de C12-14-tert-alkylammonium

toxicité aquatique aiguë

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CL ₅₀ , 24 heures: > 100 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. CE ₅₀ , 24 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Information du dossier REACH. CE ₅₀ , 72 heures: 0.65 mg/l, Desmodesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	Information du dossier REACH. NOEC, 3 heures: > 100 mg/l, Boues activées

Acétone

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 5540 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) CL ₅₀ , 96 heures: 11000 mg/l, Poisson d'eau de mer
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 8800 mg/l, Invertébrés d'eau douce CE ₅₀ , 24 heures: 2100 mg/l, Invertébrés d'eau de mer
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 8 heures: 530 mg/l, Algues d'eau douce

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 28 jours: 2212 mg/l, Invertébrés d'eau douce
---	--

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CL ₅₀ , 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. CE ₅₀ , 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Information du dossier REACH. NOEC, 72 heures: 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	Information du dossier REACH. CE ₅₀ , 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. NOEC, 21 jours: 100 mg/l, Daphnia magna
---	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: -0.35 Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.

Informations écologiques sur les composants

Éthanol

Coefficient de partage log Pow: 0.32

N-Propanol

Coefficient de partage log Pow: 0.2

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Mélange de: bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium [[1-[[5-(1,1-diméthylpropyl)-2-hydroxy-3-nitrophényl]azo]-2-naphtalénolato(2-)]-[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]]-chromate(1-) de tert-alkyl(C12-C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxydophénylazo)-2-naphtolato)(1-(3-nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtolato))chromate(1-) de C12-14-tert-alkylammonium

Coefficient de partage log Pow: < 3.7

Acétone

Coefficient de partage log Pow: -0.24

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Coefficient de partage log Pow: -0.09

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés.

Méthodes de traitement des déchets Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1210
N° ONU (IMDG)	1210
N° ONU (ICAO)	1210
N° ONU (ADN)	1210

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	Encre d'impression
Nom d'expédition (IMDG)	Encre d'impression
Nom d'expédition (ICAO)	Encre d'impression
Nom d'expédition (ADN)	Encre d'impression

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
----------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

TIJ-BK150-5 PRINTING INK

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ETA: Estimation de la toxicité aiguë CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. CE ₅₀ : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. GHS: Système général harmonisé. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. Kow: Coefficient de partage octanol-eau. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Références littéraires clés et sources de données	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/ Information du fournisseur.
Commentaires sur la révision	EN RAISON D'UNE MISE À JOUR DE NOTRE BASE DE DONNÉES FDS LE NUMERO DE CETTE FDS A ÉTÉ REVERTIE À V1 ET REMPLACE DES VERSIONS ANTÉRIEURES
Date de révision	01/10/2018
Révision	1
Numéro de FDS	2654
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.